

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 juin 2020 à 18h30

L'an deux mil vingt, le 8 juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 6 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Etaient présents

M. Sylvain COINTAT, Maire

M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, Adjoints au maire

Mme Marie BACZYK, Mme Emmanuelle BONARD, Mme Annie CROCHET, M. Christophe DELOUBES, Mme Marina GAUDRY, M. Ludovic GRIGNAC, M. Aurélien JEUNET, Mme Delphine JOUINOT, M. Xavier JUHEL, M. Gérard MARIE, Mme Magali METENIER, *Conseillers Municipaux*.

Etaiont abconts

	<u>Ltaient absents</u>
Mme Annick PIVERT absente excusée.	
M. Aurélien JEUNET est nommé secrétaire d	de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité. M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant le loyer du logement communal (cabinet de la kinésithérapeute) et la finalisation d'un échange de parcelle. Le conseil municipal accepte.

1. Loyer de la kinésithérapeute

Suite aux mesures gouvernementales, la kinésithérapeute n'a pas pu exercer son activité pendant le confinement. Aussi, pour la soutenir financièrement, M. le Maire propose comme la loi l'y autorise de faire une remise gracieuse de deux mois de loyer, soit 1000 €. Le conseil municipal approuve.

2. Finalisation d'un échange de parcelle

M. le Maire explique aux nouveaux conseillers que la propriété de M. et Mme CROISY, habitants du Bouchat, est séparée en deux par un chemin communal. Après accord des différents riverains empruntant le chemin, le conseil municipal a donné son accord pour déplacer le chemin et établir un nouveau bornage. Celui-ci a été réalisé en octobre 2019 aux frais de M. et Mme CROISY. Aujourd'hui, pour établir l'acte notarié, le notaire demande l'autorisation du conseil municipal par délibération.

Le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires.

3. Compte administratif et compte de gestion 2019

M. le Maire fait un rappel des programmes prévus en 2019 et qui se sont poursuivis en 2020 : aménagement de la traversée de Maltaverne ; création des ateliers municipaux et aménagement de l'aire des Loges.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion et affiche les résultats de clôture suivants :

INVESTISSEMENT	
A. Report antérieur (au 01/01/N)	97 475.57
B. Dépenses de l'exercice	456 951.51
C. Recettes de l'exercice	506 378.29

D. Solde d'exécution cumulé (A-B+C)	146 902.35 €
E. Solde des restes à réaliser	-251 226.00 €
F. Besoin de Financement (D+E)	104 323.65 €

FONCTIONNEMENT				
G. Report antérieur (au 01/01/N)	66 770.08 €			
H. Dépenses de l'exercice	696 401.22 €			
I. Recettes de l'exercice	759 882.12 €			
J. Résultat de l'exercice (I-H)	63 480.90 €			
K. Résultat à affecter	130 250.98 €			

Compte tenu des restes à réaliser, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

L. Affectation en réserves (R 1068) en investissement (F)	104 323.65 €
M. Report en investissement (R 001 – Excédent) (D)	146 902.35 €
N. Report en fonctionnement (R 002 – Excédent) (K-L)	25 927.33 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

4. <u>Budget 2020</u>

Le budget primitif étant voté au chapitre, la commission de finances propose les montants suivants :

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Reports	Nouveaux crédits	Total
16	Emprunt (Rbt part capital)		30 605.58 €	30 605.58 €
20	Développement des logiciels	1 200.00 €	2 800.00 €	4 000.00 €
21	Travaux de voirie (Maltaverne)	93 184.00 €	10 000.00 €	103 184.00 €
	Matériel de transport (tracteur John Deere)	45 000.00 €		45 000.00 €
	Autres immobilisations (aménagement des ateliers)	2 250.00 €	5 000.00 €	7 250.00 €
23	Constructions (ateliers municipaux - cantine scolaire)	186 472.00 €	36 000.00 €	222 472.00 €
TOTAL				

Chap.	Recettes	Reports	Nouveaux	Total
			crédits	
001	Excédent reporté		146 902.35 €	146 902.35 €
021	Virement de la section de fonctionnement		9 325.58 €	9 325.58 €
10	Remboursement de TVA		33 035.00 €	33 035.00 €
	Taxe d'urbanisme			Non connu
	Besoin de financement		104 323.65 €	104 323.65 €
13	Attributions de compensation CC Cœur de Loire		28 885.00 €	28 885.00 €
	DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)	76 880.00 €	13 160.00 €	90 040.00 €
16	Emprunts			0.00 €
			TOTAL	412 511.58 €

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Nouveaux	Chap.	Recettes	Nouveaux
		crédits			crédits
011	Charges à caractère général	150 600.00 €	70	Produits des services	5 900.00 €
012	Charges de personnel	260 800.00 €	73	Impôts et taxes	483 300.00 €
014	Atténuation de produits	163 075.00 €	74	Dotations	168 110.00 €
65	Autres charges de gestion	88 360.00 €	75	Autres produits de gestion	12 000.00 €
	courante			courante	
	Total des charges de gestion	662 835.00 €	Total des recettes de gestion		669 310.00 €
	courante		courante		
66	Charges financières	3 493.46 €	77	Produits exceptionnels	12 975.00 €
022	Dépenses imprévues	32 558.29 €	002	Excédent reporté	25 927.33 €
023	Virement à la section	9 325.58 €			
	d'investissement				
	TOTAL	708 212.33 €	TOTAL		708 212.33 €

Subventions versées aux associations

	BP 2020
ADAPEI de la Nièvre	75.00
Amicale des sapeurs-pompiers de Pouilly	30.00
Anciens combattants de Tracy	75.00
A.S.C.T.	0.00
Association Chantepleure	500.00
Association des Amis de la Bibliothèque de la Nièvre	25.00
CAMOSINE	75.00
Coopérative scolaire (dont 200 € de remboursement d'achats de fournitures effectués pendant le confinement)	500.00
FNACA	110.00
PEP de la Nièvre	20.00
Prévention Routière	50.00

La commission de finances propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Les contributions directes 2020 s'établissent donc comme suit :

	Taux de réf. 2019	Taux moyens o	communaux au eau	Bases prévision.	Taux votés	Produits
			. 2020	2020	attendus	
Taxe d'habitation	5.58			1 530 000		*85 374 €
Taxe foncière (bâti)	9.63			1 034 000	9.63	99 574 €
Taxe foncière (non bâti)	38.58			178 000	38.58	68 750 €
					Total	168 324 €

^{*} produit prévisionnel de la taxe d'habitation

Le conseil municipal valide les propositions de la commission de finances.

Le budget primitif 2020 présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à 708 212.33 € pour la section de fonctionnement et à 412 511.58 € pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

- Concernant la sécurité et la limitation de vitesse dans les hameaux, M. JEUNET demande s'il serait possible d'utiliser un système de comptage journalier des véhicules ainsi que leur vitesse afin de répertorier et de classifier les secteurs prioritaires avant la mise en place d'éventuels ralentisseurs.
 M. le maire répond que les radars pédagogiques permettent d'enregistrer ces informations et qu'ils pourront tout à fait être déplacés comme cela était prévu dans les différents hameaux de la commune.
- M. MARIE s'indigne de l'incivilité grandissante des gens et demande ce qui peut être fait concrètement pour les verbaliser. M. le Maire explique que la gendarmerie peut dresser un procèsverbal à quelqu'un dès lors que la commune a porté plainte et qu'il est possible également de faire installer une « caméra » sous certaines conditions. Il va se renseigner pour savoir quelles sont exactement les démarches pour être dans les règles.
- Mme BONARD demande s'il serait possible d'avertir les usagers de la route du changement de signalisation à Maltaverne notamment de la suppression du panneau stop dans le sens Boisgibault Maltaverne. M. CAILBOURDIN lui répond que cela aurait dû être fait mais que d'une part, la période de confinement a retardé la mise en place des panneaux et d'autre part, le Département n'avait pas lesdits panneaux à prêter à la commune. Il va se renseigner pour savoir ce qui peut être fait.
- Avec les nouvelles constructions à Fontenille, Mme METENIER demande s'il serait possible de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération. M. le Maire répond que c'est une bonne idée et qu'il faut prendre un arrêté pour déplacer les limites d'agglomération. Il se rapprochera des services du Département.
- ⇒ Mme BACZYK remercie Mme PERLAT, agent administratif, pour avoir aidé Mme BASSINO à élaborer le dossier de téléalarme d'une administrée. Par ailleurs, elle informe les conseillers que la commission des affaires sociales s'est réunie afin de commencer à préparer le noël des anciens.
- ➡ M. GRIGNAC s'interroge sur le nettoyage des bords de routes départementales. A ce jour, les services du Département sortent tout juste du confinement et il est compliqué de satisfaire toutes les communes en même temps mais personne n'est en mesure d'expliquer les coupes qui ont été faites.
- ➡ Mme JOUINOT souhaiterait savoir pourquoi le règlement pour le repas des aînés impose le repas pour les 70/74 ans et le repas qu'à partir de 75 ans. M. le Maire répond que l'ancien conseil a souhaité redynamiser le repas car le nombre de personnes inscrites diminuait chaque année. La question s'est même posée de savoir s'il fallait continuer ou non. Depuis, les inscriptions sont nettement remontées et le repas des aînés est, chaque année, un moment de convivialité partagé par tous.
- Mme CROCHET fait un point sur l'école car le protocole sanitaire est très strict. Il a fallu déplacer des tables pour permettre la distanciation entre les élèves et la circulation dans les classes. Les agents techniques ont désinfecté tous les locaux par fumigation. Tout doit être désinfecté régulièrement au cours de la journée (tables, jeux, toilettes, ...). Elle remercie l'ensemble des agents municipaux pour leur implication. Par ailleurs, une convention a été renvoyée à l'éducation nationale pour mettre en place un suivi des activités pédagogiques par l'intervention de professionnels habilités.

M. le Maire ajoute qu'il a rencontré Mme Perrine GOULET, Députée, dans l'après-midi et qu'ils sont allés à l'école. Mme GOULET a félicité l'ensemble du personnel enseignant et la municipalité d'avoir permis d'accueillir un maximum d'élèves dans de bonnes conditions.

La remise des livres aux enfants se fera classe par classe afin de recevoir les enfants et les parents selon les règles sanitaires.

M. CAILBOURDIN informe les conseillers que la commission de travaux s'est réunie une première fois le 23 mai afin de faire un bilan des derniers travaux et de parler des nouvelles réalisations. Des choses urgentes restent à voir. La commission va donc se réunir à nouveau prochainement afin d'évoquer notamment le déplacement des radars pédagogiques et la mise en place d'un calendrier à cet effet. Par ailleurs, il pourra être évoqué d'installer des plateaux ralentisseurs (coût environ 2300 €) à raison de deux par an. Les plateaux sont fabriqués en béton sur toute la largeur de la route.

⇒ Mme BASSINO explique qu'avec Mme BACZYK et M. CAILBOURDIN, ils se sont réunis pour avancer sur le dossier du budget participatif. Elle rappelle que 80% du coût de l'installation peut être pris en charge par le Département si le projet est retenu et 20% reste à charge pour la commune. Ils ont demandé un devis avec plusieurs jeux et des dalles amortissantes.

Par ailleurs, une commission environnement est prévue le 11 juin. Suite à l'interpellation de Mme BONARD par une habitante pour faire nettoyer l'escalier des Girarmes, Mme BASSINO a contacté M. POINTECOUTEAU pour lui demander son avis. Celui-ci a émis un avis favorable à condition que ce soit fait à l'automne car des oiseaux nichent en ce moment. M. POINTECOUTEAU prendra contact avec la municipalité pour rencontrer les élus à ce sujet.

Fin de la séance à 20h40.

Le Maire, Sylvain COINTAT. Le secrétaire de séance, Aurélien JEUNET.